

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 décembre 2010

DELIBERATION n°2010-107

Nombre de membres  
au Conseil municipal : 29  
  
en exercice : 29  
  
qui ont pris part à la  
délibération : 27  
  
Date de convocation :  
02 décembre 2009

L'an deux mille dix, le 09 décembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Yves PICHON, Mireille PERINEL, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Pierre CLOT, Stéphanie COLPIN, Kamel BOUZERARA, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Jean Marc BRUEL

Représentés : Joaquin TORRES par Yves PICHON, Pierre TERRAES par Catherine LE BAS, Angèle ABBATTISTA par Michelle LAPRESA, Hervé POTHIER DENIS par Frédéric CALVO, Isabelle GULGLIELMO par Stéphanie COLPIN, Sophie FAUCON BIGUET par Mireille PERINEL, Florence LOMBARD par Jean Marc BRUEL, Maud BLANCHARD par André CONVERT

Absents : Christian GROS, Jérôme MAGNIN

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Pierre CLOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Rapporteur : **Luc MOREAU**

Objet : **INTERCOMMUNALITE – METRO – Rapport d'activité de la METRO**

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'activité de la METRO doit faire l'objet d'une communication lors d'une séance du Conseil municipal.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du rapport d'activité de la METRO pour l'année 2009

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations  
le 13 décembre 2010

**Acte certifié exécutoire** depuis son  
dépôt à la Préfecture et sa publication

**LE MAIRE**

**Yannik OLLIVIER**